vaise impression à Londres ; le Gouvernement ayant fait trop de concessions.

UNE DÉPÊCHE DE BOTHA

Le seul moyen que les Boers aient trouvé de communiquer avec la délégation européenne consiste dans un télégramme adressé autrefois, par Louis Botha, à sa femme :

J'ai signé la paix. Arriverai en Europe dans le courant du mois.

C'est par cette dépêche que le président Kruger a su que la paix était irrévocablement conclue.

LA PAIX ET LE COURONNEMENT

Le bruit court dans les cercles militaires de Londres, du *Paris-Nouvelles*, que le couronnement a été remis d'une huitaine *pour permettre aux grenadiers de la garde personnelle du roi de rentrer de l'Afrique du Sud.*

On a dit également que plusieurs chefs boers se rendraient à Londres pour le couronnement. Ils y seraient acclamés au moins autant que lord Kitchener.

RÉSULTATS MORAUX DE LA GUERRE

Jamais guerre n'a eu un résultat plus diamétralement opposé à celui *dont se flattaient ses auteurs* que la guerre du Transvaal.

Les Boers ont été *réduits, non pas écrasés. Le traité n'est pas une reddition, mais un traité.* L'indépendance disparaît, mais non l'autonomie. Mais, ce qui est plus singulier, c'est le revirement que la guerre a produit dans l'opinion anglaise sur le compte des Boers. Il y a trois ans, à cette époque, *lorsque les disputes et les criailleries qui devaient bientôt amener la rupture, commençaient dans la presse anglaise, le Boer était couramment traité comme être méprisable, faux, menteur, sans courage et sans dignité.*

Trente-deux mois de guerre ont passé. Voici dans la presse et dans l'opinion, au concert de louanges en l'honneur du même Boer.

C'est un ennemi loyal, généreux et chevaleresque. C'est le plus digne adversaire que l'Angleterre ait rencontrer sur le champ de bataille.

Nous ne savons si les Boers ont maintenant une meilleure opinion des Anglais qu'au début des hostilités, mais cela est également fort possible.

Au contraire, *les loyalistes du Cap et les anciens uitlanders de Johannesburg, ceux pour qui et par qui l'on a fait la guerre, se trouvent, à la fin des hostilités, aussi ouvertement défiants des intentions du gouvernement anglais que les Boers au commencement de la guerre. C'est d'eux que viennent maintenant les principales difficultés. Ils ne veulent pas qu'on traite les Etats boers en ennemis dans leur colonie. Dans leur propre colonie ils ne veulent pas de droits égaux avec les Afrikanders. La Constitution du Cap est elle-même démocratique.*

KRUGER ET LA PAIX

D'après le *Daily Mail*, pendant leur séjour à Préforia, qui précéda leur retour à Vereeniging, les délégués de l'assemblée demandèrent que les termes du traité de paix fussent soumis à la ratification de M. Kruger et des *représentants des Boers en Hollande.*

Cette demande fut *catégoriquement repoussée par le gouvernement anglais.*

Le traité de paix ne fait donc pas mention de M. Kruger et des délégués en Europe.

L'Affaire HUMBERT-CRAWFORD

DÉCLARATIONS DU PROCUREUR GULOT

Paris, 2 juin. — On avait annoncé comme imminente la démission de M. Bulot, procureur général, démenti formellement par un de nos confrères, il a démenti formellement l'intention qu'on lui prête. Il faut lire de cette interview le passage suivant, intéressant à plus d'un titre :

« Dans les dossiers relatifs à l'affaire Humbert, on ne trouvera pas une carte de moi, mais on en trouvera d'autres, non seulement de républicains du gouvernement, mais de bien d'autres personnalités politiques. Qu'on y prenne garde ! Toutes les lettres n'ont pas été brûlées, loin de là, et ceux qui ont l'air de triompher aujourd'hui pourraient bien demain laisser la tête.

« Vous pouvez dire que nous rechercherons toutes les responsabilités, quelles qu'elles soient ; nous ferons tout ce qu'il est humainement possible pour arrêter les Humbert. Pour ma part, j'ai prise toutes les mesures nécessaires à cet effet. Il faut, m'entendez-vous, il faut que la lumière se fasse et que le doute qui plane aujourd'hui sur les personnalités disparaisse ou s'affirme. Nous irons jusqu'au bout. »

LE PASSIF DES HUMBERT

Une commission d'instructions spéciales de M. Leydet, juge d'instruction, M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé de dresser un état général de tous les créanciers *chirographaires* de la famille Humbert-Daurignac et de rechercher dans quelles conditions les emprunts avaient été souscrits et le taux d'intérêt pour les sommes prêtées.

Un grand nombre de créanciers ont été entendus. Du premier examen, il ressort que le passif dépasserait 15 millions.

Au fur et à mesure que M. Roy découvre des créanciers en province, le parquet expédie des commissions rogatoires aux fins d'interroger les personnes qui ont eu affaire avec la famille Humbert.

ON NE REND PAS L'ARGENT

Plusieurs familles auxquelles nous avons demandé, sur le bruit qui courait d'un dégrèvement de la dette des créanciers de la Rente viagère, de la clôture de leur chambre, nous ont dit que ce bruit n'offrait aucune vraisemblance.

UNE LETTRE DE M. MARCHAND

Nous avons dit que, lors de la perquisition qui eut lieu chez lui, M. Delacherie avait écrit à M. Marchand pour lui demander de vouloir bien certifier qu'il l'avait toujours cru de bonne foi dans l'affaire Humbert ; que M. Delacherie avait reçu une première lettre de M. Marchand, et qu'il lui avait écrit à nouveau.

M. Delacherie, à cette seconde demande, a reçu de M. Marchand une deuxième lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Je comprends votre détresse et compatis sincèrement à votre douleur et à vos soufrances. C'est bien volontiers que j'affirme vous tenir pour un honnête homme. Je suis absolument convaincu que vous êtes de bonne foi et que vous avez été dupe, comme nous, de Mme Humbert et de Romain. Il est tout à fait certain que vous ne connaissiez de l'affaire que ce que nous connaissions nous-mêmes, que bien souvent je vous ai appris des détails que vous ne connaissiez pas et que je vous racontais, malgré la défiance de Mme Humbert, qui tenait à ce que vous soyez mis au courant le moins possible. Ma femme elle-même en a fait la remarque et elle est désolée de vous voir parmi les victimes les plus éprouvées.

» Je souhaite de tout cœur que ma lettre soit de quelque poids dans la balance de la justice et serve à faire éclater votre innocence. »

Me Paven, l'avocat de M. Delacherie, a introduit près de M. Leydet, *juge d'instruction, une demande de mise en liberté provisoire en faveur de son client.*

Nous croyons savoir qu'il sera fait droit incessamment à cette demande.

« L'AMIE PRÉFÉRÉE »

Notre confrère *l'Echo du Nord* a reçu, de la « amie préférée » de Romain Daurignac, une longue lettre qu'il « croit » signée : d'Aléza.

Plusieurs de nos confrères ayant, aussi longuement que mystérieusement, parlé d'une maîtresse que Romain Daurignac avait à Lille, puis d'une maîtresse que Romain Daurignac avait emmenée de Lille pour l'installer à Paris, dans un luxueux appartement, nous avons, il y a quelques jours, rectifié cette *information erronnée. Nous avons alors, à ce sujet, donné les renseignements les plus exacts, en ajoutant que ce n'était pas à Lille qu'il fallait chercher la femme préférée près de laquelle d'aucuns ont supposé que le frère de Mme Humbert pourrait venir se faire pincer.*

L'Echo du Nord craindrait-il avoir affaire à un fumiste, puisqu'il « croit » simplement que la lettre qu'il a reçue est signée : d'Aléza ?

Quoi qu'il en soit, nous maintenons notre information.

Romain Daurignac avait, *à Paris*, deux amies, Mme d'Arvalho, *de son vrai nom* Jeanne Mortier, et Mme Dalaza. Cette dernière, qui habite 104, avenue des Ternes, *était la préférée.*

C'est Mme d'Arvalho qui, le 9 mai, a adressé à *Romain Daurignac, au buffet de la gare*, la dépêche que M. Delacherie y a prise avant de partir pour Paris en *compagnie de M. Jean Schotsmans.* Nous avons été les premiers à parler de cette dépêche, et à dire que *c'était à cause de la démarche* suspecte qu'il faisait en la retirant que M. Delacherie *avait été arrêté.*

LA CATASTROPHE de la Martinique

Encore une éruption du Mont Pelé

New-York, 2 juin. — La communication par câble avec Fort-de-France a été de nouveau interrompue vendredi dernier. Une violente éruption du mont Pelé s'est produite le même jour, à deux heures de l'après-midi.

On annonce que les cratères du *nord de la montagne* vomissent des torrents de boue.

Les gens occupés à incinérer les *cadavres de St-Pierre* furent fait sous une pluie de vapeurs et de cendres.

Samedi matin, on entendit des détonations provenant du volcan et on vit sortir d'épais *nuages de fumée.* La rivière Blanche eut à nouveau un torrent de boue chaude et fumante.

TELEGRAMME DU GOUVERNEUR

Paris, 2 juin. — Par cablogramme, daté de Fort-de-France le juin, midi, le *gouverneur intérimaire de la Martinique a fait connaître qu'il était inutile de continuer à envoyer des approvisionnements à Fort-de-France.*

Ceux expédiés à ce jour sont suffisants et si dans la suite il en était besoin de nouveaux, l'administration locale le signalerait en temps utile.

La mission officielle doit se rendre aujourd'hui accompagnée du gouverneur, dans diverses communes sinistrées.

L'INCINÉRATION DES CADAVRES

On télégraphie de Fort-de-France que l'incinération des cadavres rencontre de plus en plus d'obstacles. Il est fort difficile de se procurer des *travailleurs nègres* pour déblayer les ruines ; quant aux blancs, il leur est *presque impossible* de séjourner plusieurs heures sur les ruines en raison de la chaleur et de l'odeur.

Dans la journée de samedi, on n'a incinéré que 166 cadavres.

La plupart ont été ramassés au seuil des maisons détruites. D'après leurs attitudes, on croit que ce sont les cadavres de nègres qui envahirent la ville après l'éruption du 8 mai, et qui furent surpris par une nouvelle pluie de boue, pendant qu'ils pillaient les maisons abandonnées.

LES PERTES MATÉRIELLES

New-York, 2 juin. — On évalue à 18 millions de dollars les pertes en propriétés agricoles, maisons d'habitation et établissements industriels, à la Martinique à quinze millions de dollars, les pertes en *propriétés privées, non compris les espèces, les bijoux et les valeurs, et à plus de deux millions les marchandises détruites.*

Les pertes totales seraient d'environ quarante *millions de dollars, dont un demi-million couvert* par des assurances. Il y a cinq millions de dollars d'assurance-vie, couverts en majorité par des Compagnies américaines.

Grève générale des Tabacs

Paris, 2 juin. — La grève des ouvriers et ouvrières des manufactures de tabac se généralise, mais elle ne comprend pas encore la totalité du personnel des manufactures de France.

Les ouvriers et ouvrières des manufactures de tabac, de même que ceux des manufactures d'allumettes, sont à peu près tous syndiqués et leurs syndicats régionaux forment ensemble la Fédération nationale, dont le siège est à Paris. Lorsqu'un *conflit se produit entre l'un de ces syndicats et* l'administration, la fédération est avisée et, d'après les statuts, elle doit, si un arrangement n'intervient pas, déclarer la grève générale de toute la corporation. Cette prescription des statuts explique la grève actuelle qui, née d'un incident *entre le personnel de la manufacture de Reuilly et* son directeur, est en train d'aboutir à une grève générale.

Nos correspondants particuliers nous informent *que les syndicats de Nancy, de Toulouse, ont décidé de se solidariser avec leurs camarades de Reuilly. Le travail* a cessé presque complètement ce matin dans ces manufactures. Il a cessé également au Havre, à Morlaix, à Lyon.

A Riom, les ouvriers et ouvrières des tabacs *ont voté la grève pour jeudi matin.*

Le comité fédéral s'est réuni ce matin au Gros-Caillou. Il a décidé de continuer la lutte jusqu'à ce que l'administration accepte l'avancement à l'ancienneté.

La fédération des ouvriers et ouvrières des manufactures d'allumettes, réunie à *Pantin*, a décidé d'organiser des souscriptions en faveur des grévistes.

LES DÉLÉGATIONS

Une délégation a été reçue par le groupe socialiste parlementaire qui a promis d'intervenir à nouveau les représentants des ouvriers des tabacs.

Une autre délégation s'est présentée ce matin chez M. le président du Conseil qui la reçut et a écouté leurs revendications ; celles-ci, on le sait, portent principalement sur des questions de régime *intérieur des ateliers.*

M. Waldeck-Rousseau a promis aux délégués de s'intéresser à eux.

MANIFESTE DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des ouvriers et employés des manufactures de tabacs publie le manifeste suivant :

Aujourd'hui les trois manufactures de tabac de la Seine sont en grève, pour une question de principe. L'arbitraire administratif frappe en ce moment nos camarades des tabacs, en violant un des *principes qui constitue la base fondamentale de* leur organisation corporative. Les syndicats de la région parisienne ont compris tout le danger que ferait courir à leur existence le *favoritisme dont* entend, usér à sa guise et sans contrôle l'administration centrale. Forts de leurs droits, indignés *de tels procédés*, nos camarades ont cessé le travail.

Devant l'enthousiasme et l'énergie dont font preuve les grévistes au cours de la lutte qu'ils ont entreprise, pour mettre un terme aux abus dont ils sont victimes : La Fédération du *département des finances*, considérant qu'il est de son devoir de soulenir pécuniairement et moralement les *camarades des tabacs, engage les camarades des* sections de province à l'instar de Pantin-Aubervilliers *à faire d'abord, immédiatement*, des souscriptions, affirmant ainsi leurs larges sentiments de solidarité

A LILLE

Environ 400 ouvriers et ouvrières de la *manufacture des tabacs de Lille*, se sont réunis, hier soir, à 6 heures, salle de la Cantine Scolaire, pour discuter la communication de la Fédération nationale, relative à la grève générale.

Le citoyen Bodelle, président du Syndicat, présidait. Successivement les citoyens Hé Raymond et Duhaut ont pris la parole. Un autre citoyen a engagé vivement les ouvriers et ouvrières à demander un Congrès de la Fédération nationale des tabacs.

Il a été décidé d'envoyer les citoyens Hé et Duhaut à Paris, pour examiner la situation, avec les délégués parisiens.

D'autre part, l'ordre du jour suivant a été adopté à l'unanimité :

« La section de Lille, réunie en assemblée générale, salle de la Cantine Scolaire, rue Princesse, considérant : D'une part : Que le rang d'ancienneté, avec les réserves adoptées par l'Administration et les ouvrières et ouvriers de la Manufacture de Lille, ne peut que concilier et sauvegarder les intérêts des deux parties.

D'autre part : Qu'une grève générale ne peut être déclarée qu'après que les revendications mises en cause auront été débattues par la Fédération entière, décide d'inviter le Comité Central à provoquer un Congrès dans le plus bref délai possible. »

AU SÉNAT

Paris, 2 juin. — Trente sénateurs environ étaient réunis cet après-midi au Luxembourg. Naturellement, toutes les conversations portent sur la crise ministérielle qui va s'ouvrir officiellement, mais les personnages que l'on a cités déjà pour faire partie du prochain cabinet se montrent très réservés dans les appréciations qu'ils livrent au public.

L'opinion dominante, dans les groupes de l'extrême-gauche, est que M. Combes, président de la gauche démocratique, ancien président de la Commission de la loi sur les Associations, est pleinement qualifié pour prendre l'intérieur et la présidence du Conseil.

M. Combes accepterait, dit-on, la mission de former un cabinet dans le cas où M. Brisson hésiterait à l'assumer.

On met en avant de cette combinaison essentielle le nom des sénateurs Chaumié, Vallé, Gauthier, mais tous les sénateurs dont nous avons obtenu l'avis ne nous l'ont *formulé qu'avec les plus expresses réserves, en attendant le retour du Président de la République.*

La séance de demain au Sénat sera très courte. Après l'éloge funèbre de M. Nioch, sénateur d'Indre-et-Loire, le tirage au sort du bureau, la fixation de l'ordre du jour, le Sénat s'ajournera sans doute à huitaine, laissant à son président le soin de le convoquer auparavant, s'il était nécessaire.

Lettre Parlementaire

(Par téléphone)

Paris, 2 juin. — Journée bruyante dans les couloirs. On s'aborde en se posant la même question : Y aura-t-il des invalidations ?

Les députés qui, après l'examen des dossiers dont ils sont chargés par voie de tirage au sort dans les bureaux, s'aventurent dans la salle des Pas-Perdus, sont vite entourés. On les presse, on leur arrache par lambeaux des indiscrétions sur ce qui s'est passé à propos de telle ou telle élection.

En résumé, l'impression de tous est qu'il y aura huit ou dix élections qui pourront être invalidées par la Chambre.

Parmi les protestations, en voici une qui ne manque pas de saveur : « Au nom de la morale publique », dit un malheureux candidat dont le vainqueur est un de nos amis socialistes de la Seine, je proteste contre l'élection de mon concurrent qui promet plus qu'il ne peut tenir ! »

En ce qui concerne les élus du Nord et du Pas-de-Calais, les contestations ne paraissent pas devoir être admises.

Ce n'est toujours pas celle de M. Cardon, bien que l'écart ne soit pas énorme qui pourrait être soumise à l'examen de la Chambre.

Des renseignements que j'ai pu obtenir, les réclamations présentées ne tiennent pas.

Un détail : Aucun des députés ministres ne s'est présenté aujourd'hui dans les bureaux pour prendre part à l'examen des dossiers. Voilà un très louable scrupule que certains n'auraient peut-être pas eu.

René PONTUEL.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Accident mortel aux mines de Drocourt

Dimanche, vers trois heures du matin, l'ouvrier Philippe Léon, âgé de 23 ans, demeurant à Billy-Montigny, en face la fosse numéro 10 de Courrières, travaillait au beurtia numéro 1 de la fosse numéro 2, dite fosse Nouméa, des mines de Drocourt, à Rouvroy quand, on ne sait comment, il tomba d'une hauteur de 17 mètres. Aussitôt on le releva ; il avait l'épine dorsale fracturée et de nombreuses contusions sur tous le corps.

Ce malheureux ouvrier est mort quelques instants plus tard à l'hôpital d'Hénin-Liétard.

Le délégué mineur Guibert a ouvert une enquête.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 2 juin 1902

Président : M. LANIO. — Ministère public : M. CHOUZY.

Avortement et complicité à Roubaix

Céline Verhelle, âgée de 23 ans, *née à Renaix (Belgique), soigneuse à Roubaix*, et Angéline Lepers, âgée de 36 ans, journalière, *née et demeurant à Roubaix.*

Défenseurs : Mes Dubron et Brackers d'Hugo.

Céline Verhelle et Angéline Lepers sont ACQUITTÉES.

LE CRIME du Boulevard de la Liberté A LILLE

On n'a pas encore oublié ce drame qui ensanglanta un estaminet du boulevard de la Liberté, à Lille. Un garçon de café, alcoolique invétéré, tuait raide, d'une balle de revolver, sa *jeune femme* dont il vivait séparé depuis quelques jours seulement, *sans qu'elle lui eût jamais donné matière à grief. Ce crime n'est donc pas, à proprement parler, un crime passionnel. Néanmoins un public nombreux a envahi la salle, où l'élément féminin est assez joliment représenté.*

Il est près de trois heures quand s'ouvrent les débats.

L'ACCUSÉ

L'accusé, André Hauw, est un petit homme sec et brun. Il porte toujours sa petite moustache effilée. Les yeux, quoiqu'ayant perdu leur expression hagarde d'il y a quelques mois, conservent une lueur mauvaise. Il n'a certes point l'air d'un homme que ronge le remords, ou seulement que tourmente le regret de son crime. Aux questions du président, il répond brièvement, d'une voix nette, nullement émue.

L'ACCUSATION

M. Boniface, en sa qualité de greffier, donne lecture de l'acte d'accusation que voici :

André Hauw, âgé de 30 ans, né à Loon-Plage, arrondissement de Dunkerque, cabaretier à Lille, a épousé, le 2 janvier 1899, Mlle Gabrielle Martin, alors âgée de 18 ans. Peu de temps après, il reprit un café situé boulevard de la Liberté, 2, à Lille, et le paya avec une somme de 10.000 francs avancée par sa belle-mère qui vint habiter avec les jeunes époux, jusqu'à sa mort survenue en 1900.

A partir de cette date, Hauw devint grossier et violent à l'égard de sa femme. Il s'adonna à la boisson, et non seulement il négligea son commerce, mais il prit vis-à-vis de sa clientèle une attitude telle que, peu à peu, ses clients cessèrent de fréquenter son café. En octobre 1901, il comprit que la situation était mauvaise et il céda son établissement à son beau-frère, M. Troclet, pour aller louer un appartement rue Masséna.

La femme resta chez son beau-frère, en attendant que son mari eût trouvé une situation. Enfin, Hauw trouva un estaminet, rue de Pas, et il espérait décider sa femme à le suivre.

Le 13 novembre, il se rendit, vers six heures moins le quart, chez Troclet, où il causa avec des clients du café, pendant environ une heure ; puis, vers sept heures moins le quart, il se leva pour aller s'asseoir près de sa femme, sur un banc dans la salle du débit. Il lui murmura quelques mots à l'oreille ; elle lui fit un signe négatif.

Au même instant, Hauw sortit un revolver de sa poche et lui tira, sur la tête de sa femme, une balle qui pénétra dans la boîte crânienne, derrière l'oreille gauche. La mort fut instantanée.

Avant de quitter le café, Hauw tenta, en vain, de se suicider, en dirigeant son arme contre lui-même. Un quart d'heure plus tard, il était arrêté sur la place de Lille. Il était porteur de lettres et brouillons de lettres.

Soumis à un examen mental, Hauw a été déclaré pleinement responsable de ses actes. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Il est représenté comme sournois, brutal et vindicatif.

L'INTERROGATOIRE

Des premières questions du président et des réponses qui lui sont faites, il résulte que Hauw, de son aveu même, était alcoolique depuis fort longtemps.

Le président retrace les antécédents de l'accusé, son mariage avec Gabrielle Martin, dont la conduite et le caractère étaient irréprochables, les débuts du jeune ménage, le retour d'intempérance du mari, les scènes qu'il faisait à sa femme. A tout cela, Hauw répond, contirme par de brèves paroles ou des signes de tête.

Le président arrive au jour du crime. Hauw, sans plus d'émotion, l'écoute raconter la scène du meurtre.

« Pourquoi avez-vous tué votre femme ?

— *Je ne sais pas.* »

Et pour répondre ces mots, l'accusé témoigne encore un peu de cette cynique indifférence qu'il manifestait après son crime, lorsque, confronté avec le cadavre de sa victime, il déclarait : « Que voulez-vous que j'y fasse ? »

« Enfin regrettez-vous d'avoir tué votre femme, aujourd'hui ?

— *Oui, je le regrette.* »

Autre réponse qui mérite d'être mentionnée.

D. — *Combien buviez-vous d'apéritifs par jour ?*

R. — Une dizaine.

D. — *Qu'est-ce que vous buviez ?*

R. — Du picon et de l'absinthe.

LES TÉMOINS

C'est d'abord M. *Quautier, commissaire de police* à Lille. Il confirme certains détails relatifs à l'arrestation et à l'enquête qu'il a faite.

M. Brotine, commissaire aux délégations judiciaires à Lille, fournit au *jury les renseignements* qu'il a recueillis sur le meurtrier et sur sa victime. Lui aussi s'accorde à *reconnaître toutes les* qualités à la jeune femme. Hauw possédait en cela *tous les éléments de bonheur désirables.* Au reste ce n'était pas un mauvais garçon, et sans *l'alcool, sans doute ne se serait-il jamais porté à de pareilles extrémités.*

Ici le président lit à Hauw une des déclarations qui a faites à l'instruction.

« *Il buvait, chaque jour, a-t-il dit, sept à huit genièvres en se levant, puis, entre ses repas, dix picons ou bitters et six absinthes.* »

Hauw confirme sa déclaration. Un murmure de stupéfaction court dans le public. Cet alcoolique forcené n'en a pas moins une très bonne mine et jouit d'une excellente santé.

Le docteur Castiaux, médecin légiste, vient à son tour à la barre. Il a procédé, avec les docteurs Dutilleul et Delèarde, à l'examen mental du meurtrier. Tous trois se sont trouvés d'accord pour conclure à sa pleine responsabilité.

Les docteurs Dutilleul et Delèarde déposent dans ce sens.

Le docteur Carpentier, qui a envoyé Hauw se faire soigner à l'établissement hydrothérapique de Bon-Secours, confirme les remarques faites par ses autres collègues quant à l'état mental de l'accusé. Le directeur de la maison de Bon-Secours est entendu aussi. Ses pensionnaires jouissent chez lui de la plus entière liberté. Hauw a pu s'en aller sans prévenir et sans être poursuivi.

Le témoin suivant est M. Gremmel, dessinateur à Canteleu. Il se trouvait dans l'estaminet : *A la réunion des vélos*, donne quelques renseignements sur la gestion de l'établissement, tellement mauvaise qu'il fallut le céder.

Hauw a adressé des menaces au témoin qui, disait-il, l'avait exploité.

M. Troclet, beau-frère de la victime, raconte comment Hauw fit connaissance de Gabrielle Martin, sœur de Mme Troclet. Il dit comment il a été amené à reprendre, pour le compte de M. Lutun, le propriétaire, l'estaminet que Hauw était forcé de céder. Ce dernier lui en tenait rancune et l'a menacé plusieurs fois.

M. Troclet a entendu Gabrielle Martin déclarer qu'elle ne retournerait plus coucher en ville avec son mari, parce qu'elle en avait trop peur. Il l'avait menacée de mort à plusieurs reprises.

Durant ces dépositions, Hauw ouvre à peine la bouche. Il reste impassible devant ce que disent les témoins, quoiqu'il n'en perde pas un mot.

Avant de donner la parole à l'avocat-général, le président suspend la séance pendant dix minutes.

REQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. Chouzy entame son réquisitoire. Avec beaucoup de modération, il fait l'exposé des faits et démontre que l'accusé ne pouvait avoir contre sa femme un grief susceptible d'expliquer son meurtre.

Si Hauw a tué, c'est pour des raisons d'argent, des questions d'intérêt. C'est un meurtrier fort peu intéressant. L'avocat-général s'en remet à l'appréciation des jurés pour l'application de la peine.

Me Edouard D'Hooghe prend la défense de l'accusé. Dans une plaidoirie très vibrante, très éloquente et très habile, il cherche à atténuer la responsabilité de son client. Il a été amené à boire, à s'alcooliser par la force des choses et la faiblesse de son caractère.

Il conclut en faisant appel à la miséricorde des jurés.

LE VERDICT

Il est sept heures dix lorsque le jury se retire pour délibérer. Il revient au bout d'un quart d'heure avec un verdict affirmatif, accordant les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Hauw à VINGT ANS DE TRAVAUX FORCES.

Dernière Heure

Victoire républicaine à Alger

Alger, 2 juin. — Le conseil municipal antijuif d'Alger ayant été dernièrement dissous à la suite de fraudes électorales, constatées par arrêt du Conseil d'Etat, de nouvelles élections pour trente-six conseillers ont eu lieu hier.

La liste du comité central républicain passe en entier, au premier tour, avec 4.378 voix pour le candidat antijuif le plus favorisé, obtenant ainsi une majorité de 2.403 voix sur la liste antijuive de M. Antonini, maire sortant, et de 3.156 voix sur une autre liste antijuive dissidente présentée par M. Voinot, ancien maire.

GRÈVE ROUGE

Lemberg, 2 juin.— Un groupe de grévistes rencontrant une compagnie du 15e d'infanterie hua les officiers et leur lança des pierres. Une troupe de hussards est intervenue pour faire évacuer la place.

5 hussards et 25 ouvriers ont été blessés.

Dans la soirée, une nouvelle collision s'est produite entre les grévistes et la police. Trois grévistes ont été blessés.

La paix au Transvaal

LES DÉCLARATIONS DE M. BALFOUR

Londres, 2 juin — Voici le texte complet des déclarations faites cet après-midi, à la Chambre des Communes, par M. Balfour, relativement aux conditions de la paix intervenues entre Kitchener et les délégués boers :

Les burghers devront mettre bas les armes, faire remise de tous leurs canons, munitions de guerre entre leurs mains ou dans des dépôts, s'engager à ne plus tenter aucune résistance et à reconnaître le roi Edouard VII comme leur légitime souverain.

Tous les burghers qui ont été déportés hors des territoires des deux anciennes républiques pourront être ramenés à leur ancienne résidence, à la condition expresse qu'ils accepteront les termes du traité et cela aussitôt que les transports pourront être organisés et leur subsistance assurée.

Les burghers qui auront fait leur soumission ou qui auront accepté leur rapatriement, ne pourront pas être privés de leur liberté personnelle ou de leurs propriétés.

Aucune poursuite ne pourra être engagée contre les burghers ayant fait leur soumission, pour aucun fait de guerre, à moins qu'ils n'aient violé les règles habituelles de la guerre.

La langue hollandaise devra être enseignée dans les écoles publiques quand les parents en exprimeront le désir et être admise dans les cours de justice si elle est nécessaire à la meilleure administration de la justice.

Les armes à feu sont permises aux burghers qui devront en demander la licence.

L'administration militaire devra être remplacée par une administration civile, aussitôt que les circonstances permettront d'établir les institutions représentatives et de constituer le self gouvernement.

Aucune taxe spéciale ne pourra être créée pour payer les frais de la guerre

Aussitôt que les circonstances le permettront, une commission sera nommée pour préparer la réintégration des habitants dans leurs maisons et pour aider ceux qui seront incapables de subvenir eux-mêmes à leurs besoins à se procurer un abri, des vêtements et les instruments qui devront leur permettre de reprendre leurs occupations normales.

La commission aura à sa disposition trois millions de livres sterling et le droit de recouvrir tous les billets qui lui seront présentés et qui auront été émis sous le régime de la loi de 1900.

Le gouvernement devra faire des avances dans ce but. Elles seront couvertes par un emprunt 3 %, à émettre.

Aucun étranger ou rebelle ne pourra participer à ces avances.

Les sujets britanniques qui se seront joints à l'ennemi pourront être traduits devant un conseil de guerre.

LA SIGNATURE DE L'ACCORD

On télégraphie de Pretoria que les 200 délégués réunis à Vereeniging ont accepté à l'unanimité les propositions britanniques, telles qu'elles leur ont été présentées par leurs généraux. Un document enregistrant cet accord fut immédiatement signé par les six délégués spéciaux, et un peu plus tard à Pretoria, par sir Albert Milner et lord Kitchener.

Au dernier moment la minorité intransigeante s'était ralliée au sentiment de la majorité.

ENVOI DE 8.000 SOLDATS ANGLAIS AU TRANSVAAL

Londres, 2 juin. — Le War office a lancé aujourd'hui l'ordre, aux différents corps de troupes désignés pour partir au Transvaal, de se tenir prêts à partir pour opérer la relève du corps expéditionnaire.

Huit mille hommes de troupes partiront ainsi, composées principalement de troupes fraîches de réserve. Les engagés volontaires, les yeomanry devront être rapatriés.

Les troupes de la garde ont reçu l'ordre de se rendre à bord des transports en rade de Table Bay, le roi ayant manifesté le désir de les voir figurer aux fêtes du couronnement.

On croit que Kitchener, invité spécialement par le roi, s'embarquera mercredi pour se rendre à Capetown afin de se rendre à Londres et d'assister aux fêtes du couronnement.

STUPÉFACTION DE KRUGER

Amsterdam, 2 juin. — La nouvelle de la signature de la paix a été apportée à la Villa Orange hier soir à neuf heures.

Le président Kruger, qui avait passé la soirée, selon son habitude, dans la prière, était couché et dormait profondément. On crut devoir le réveiller pour lui apporter la nouvelle de la paix.

Le président, aussitôt réveillé, resta quelques instants en proie à une profonde stupéfaction. Il s'écria : « Mon Dieu, mon Dieu, est-ce possible. » Puis il retomba en prières.

AUTOUR DU TRAITÉ

Londres, 2 juin. — Dans les milieux bien informés, on exprime l'espoir que Fouché et les autres chefs des petits commandos se rendront de leur propre gré afin de profiter des termes favorables du traité.

Le rappel de toutes les troupes, à l'occasion des fêtes du couronnement, est considéré comme peu probable car les troupes anglaises auront encore fort à faire dans le Sud de l'Afrique.

Cependant, des permissions individuelles pourront être accordées, selon le cas, aux officiers.

Voici le nom des personnages qui ont signé le traité de paix :

Pour la Grande-Bretagne : Alfred Milner, Kitchener.

Pour l'Etat d'Orange : Steijn, Dewet, Olivier, Hertzog.

Pour le Transvaal : Burger, Reitz, Botha, Delarey, Meyer.

La façon dont sera faite la reddition des Boers sera décidée par Kitchener, Botha, Delarey et Dewet.

A la Chambre des communes, au moment où lord Balfour a prononcé les mots : « reconnaître le roi Edouard VII comme leur souverain... », il a été interrompu par les applaudissements des députés de tous les partis. Il dut interrompre sa lecture pendant quelques minutes, tant les acclamations étaient violentes.

On se demande comment sera appelé l'accord intervenu entre Kitchener et les délégués boers, car ce n'est ni un traité ni une convention.

L'IMPRESSION EN HOLLANDE

La Haye, 2 juin. — La signature de la paix a été accueillie en Hollande avec un désappointement général, quoique généralement on considère cet accord comme ne pouvant pas avoir une grande valeur.

Ce qui frappe le plus, c'est qu'on croit que les Boers devront abdiquer leur indépendance.

FEUILLETON DU 4 JUIN. — N° 46

LES CRIMES DE LILLE

L'Affaire du Bois de Boulogne

ROMAN INÉDIT PAR HENRI PLANDÈS

PREMIÈRE PARTIE

LES SECRETS DU BOIS

IV

Bertrade Clabat

La baronne la parcourut en haussant les épaules.

« Mon général,

« C'est un vieux soldat qu'il a eut l'honneur de servir sous vos ordres qu'il se permet de vous écrire parce que votre dame elle se dérange et qu'elle déconcidère vote maison.

« Même que cèle nuit encore, son officier, qu'elle court toujours après, il a sauté la grille du jardin, pour aler faire ces affaires avec madame et qu'on l'a bien vuï, et qu'an matin il a été de nouvau recomu par des gens de Lambersart.

Pour qu'on ne me traite pas de racuser à faux, vous pouvez aler dans tous les estaminets du village, qu'on vous en dira bien d'autres sur ce beau lutinant, et vous saurais son nom que je ne veu pas vous écrire, rapport au respect que je doit à l'uniforme qu'il portais.

Et c'est ainsi que je termine la présente en vous protestant de mes sentiments de salutation.

» Un Briscard. »

Et c'est pour ce chiffon de papier, — une vengeance bête de domestique, d'un cocher ou d'un jardinier, que vous me faites ces scènes.

Ce serait du gâtisme, si ce n'était une manœuvre.

— Il me semble pourtant que ces racontars sont bien fâcheux, bien dangereux, en ce moment où je pose ma candidature au Sénat. *La presse sans Dieu ne ménage rien*, vous le savez, et...

— Laissez là ces tartines de réunion électorale, et à mon tour veuillez que je vous dise ce que vous méritez, Monsieur.

Je ne me prends pas à vos comédies ; et ma conduite, soyez en sûr, est réglée de façon à ne causer aucun scandale. Si elle en occasionne jamais, vous en serez la cause, vous, par vos questions et votre espionnage maladroit.

Seulement ce qui se passe, le voilà : vous êtes devenu jaloux de moi, parce qu'il vous est arrivé d'avoir de nouveau envie de moi, — pour des motifs peu élevés sans doute ; et vous masquez, sous le prétexte de l'honneur du mari, cette jalousie de vieillard amoureux.

Et vous pensez me donner le change.

Vous pensez, peut-être même, qu'émue des révélations que vous me faites, désireuse de vous apaiser, je vais satisfaire vos désirs, vous rouvrir la porte de ma chambre.

Vous pouvez y renoncer. Le passé est bien fini entre nous. Je vous ai dit mon dernier mot hier soir.

— Mais, je suis toujours votre mari !

— Pour le monde, pour nos enfants, soit ! Pour moi, non. Vous n'êtes plus mon mari. Je ne le veux plus.

— Et moi à mon tour, s'il me plaisait de me rappeler que je le suis pourtant. J'ai des droits après tout.

— Vous voulez donc que je vous déteste, riposta aigrement la baronne ? Vos droits ? La force ? Bailvennes. Tout à l'heure vous irez chercher les gendarmes !

— Quand on pousse les gens à bout, protesta le général.

— Je ne pousse personne à bout, rectifia-t-elle. Je vous laisse tranquille et je demande le même traitement pour moi. Est-ce trop ?

— Cela dépend.

— Non ! Je veux mon indépendance... N'essayez pas de me l'enlever. Car ma réponse serait brève. Une séparation absolue interviendrait ; et la Loi, cette Loi, à laquelle vous aviez la sottise de faire allusion tout à l'heure, se prononcerait sans doute en ma faveur... A laver notre linge sale en public, qui serait le plus éclaboussé, Monsieur ?

Toute l'assurance du baron Clabat s'en allait devant l'attitude hautaine de sa femme. Il se fit humble.

— Et si je vous suppliais, murmura-t-il ? Si je vous demandais de vous rappeler le passé, ces années de Toulouse et de Lyon, si douces, si tendres dans la communion de nos amours... Voyons, je vous en prie. Redevenons amis, Marguerite.

Elle releva sa jupe, la tapota pour faire tomber un peu de poussière végétale qui s'y était attachée comme elle s'appuyait, en causant, sur le tronc moussu d'un vieil orme, et très tranquillement :

— Amis, nous le sommes... et tant que vous le voudrez, mais autre chose, jamais plus... Là !

Puis, sans hâte, parfaitement calme, elle regag